



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Pouvoirs : 5

Date convocation : 19/09/2025
Affichage : 19/09/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du **25 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL CCHAM 2025 :

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°1 suivante sur le budget principal CCHAM 2025 :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA CCHAM								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
011	60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	62 000,00 €	18 000,00 €	80 000,00 €			
011	60632	Fournitures non stockables - Fournitures de petits équipements	9 000,00 €	5 000,00 €	14 000,00 €			
011	611	Contrats de prestations de service	50 000,00 €	20 000,00 €	70 000,00 €			
011	6161	Primes d'assurances multirisques	20 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €			
011	627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			
011	6281	Concours divers	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			
TOTAL 011			141 000,00 €	70 000,00 €	211 000,00 €			
012	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	475 000,00 €	-60 000,00 €	415 000,00 €			
TOTAL 012			475 000,00 €	-60 000,00 €	415 000,00 €			
65	657381	Subvention de fonctionnement aux autres états publics locaux	835 850,00 €	60 000,00 €	895 850,00 €			
65	65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	70 000,00 €	-35 000,00 €	35 000,00 €			
TOTAL 65			905 850,00 €	25 000,00 €	930 850,00 €			
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	95 000,00 €	-35 000,00 €	60 000,00 €			
TOTAL 66			95 000,00 €	-35 000,00 €	60 000,00 €			
TOTAL			1 616 850,00 €	0,00 €	1 616 850,00 €			

INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
Programme 103	2313/111	Programme 103 "Accompagnement transfert compétences eau et assainissement"	0,00 €	115 947,71 €	115 947,71 €			
TOTAL 23			0,00 €	115 947,71 €	115 947,71 €			
	1311/104	Subventions Etat - Réhabilitation thermique piscine				0,00 €	37 900,76 €	37 900,76 €
Programme 104	1313/104	Subventions Département - Réhabilitation thermique piscine				0,00 €	19 309,00 €	19 309,00 €
Programme 107	1321/111	Subventions Etat - Passerelle sur dérivation du Chapeauroux				0,00 €	58 737,95 €	58 737,95 €
TOTAL 13						0,00 €	115 947,71 €	115 947,71 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	115 947,71 €	115 947,71 €	0,00 €	115 947,71 €	115 947,71 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,


Francis CHABALIER